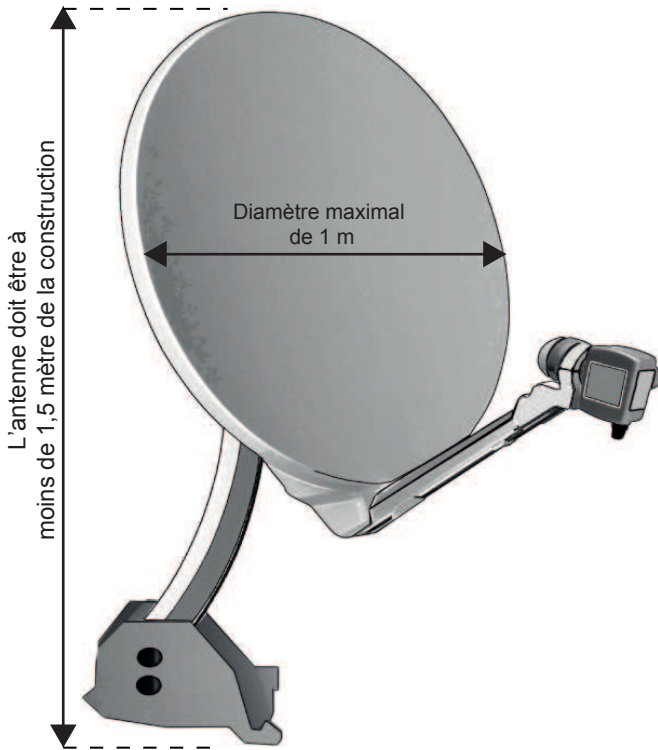


## Fiche de réglementation simplifiée

**Permis requis si PIIA ou zones de contraintes**

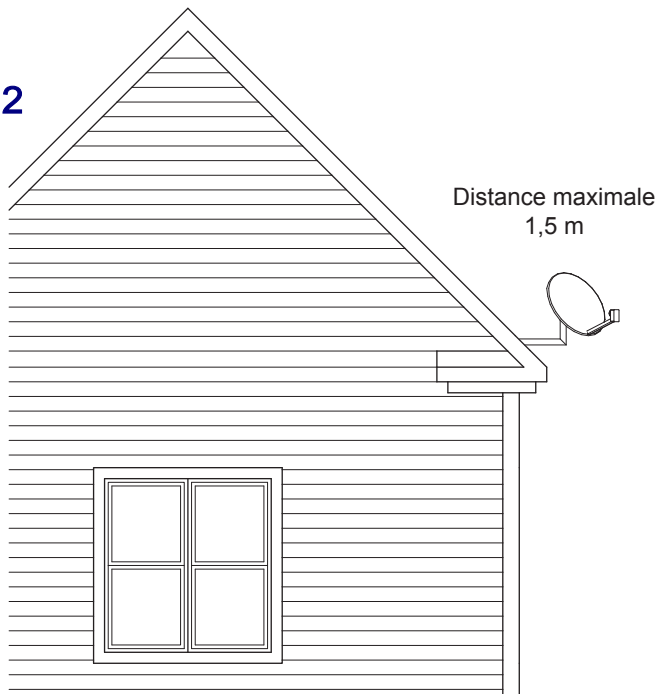
### Croquis 1



### Normes applicables

NOMBRE MAXIMAL AUTORISÉ PAR LOGEMENT	1 par logement
DIAMÈTRE MAXIMAL	1 mètre
HAUTEUR MAXIMALE	-
LARGEUR MAXIMALE	-
IMPLANTATION AUTORISÉE	Apposée à un mur, un toit ou un balcon/galerie.
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	L'antenne doit être à moins de 1,5 mètre de la construction à laquelle elle est rattachée.

### Croquis 2



#### BON VOISINAGE

Lorsque possible, apposer l'antenne à un mur, un toit ou un balcon de manière à être moins visible de la rue. Enlever l'antenne lorsqu'elle n'est plus utilisée.

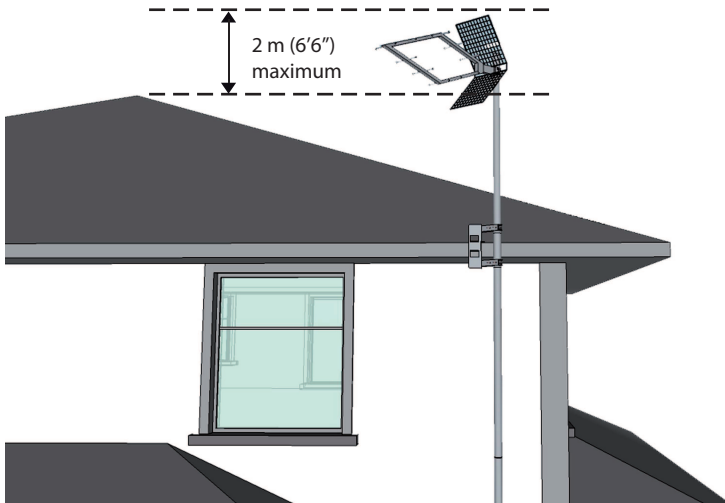
**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au **418-839-2002** ou visitez le [www.ville.levis.qc.ca/](http://www.ville.levis.qc.ca/)

# Fiche de réglementation simplifiée

**Permis requis si PIIA ou zones de contraintes**

## Croquis 3



## Normes applicables

NOMBRE MAXIMAL AUTORISÉ PAR TERRAIN	1
SUPERFICIE MAXIMALE	
HAUTEUR MAXIMALE	2 m exédant le faite du toit du bâtiment principal, voir croquis 3
LARGEUR MAXIMALE	-
IMPLANTATION AUTORISÉE	Cour arrière et doit être sur une structure autoportante et attenante au bâtiment principal (mur arrière) sans hauban ni câble voir croquis 4
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	-

## Croquis 4



**cour arrière**

**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au **418-839-2002** ou visitez le [www.ville.levis.qc.ca/](http://www.ville.levis.qc.ca/)